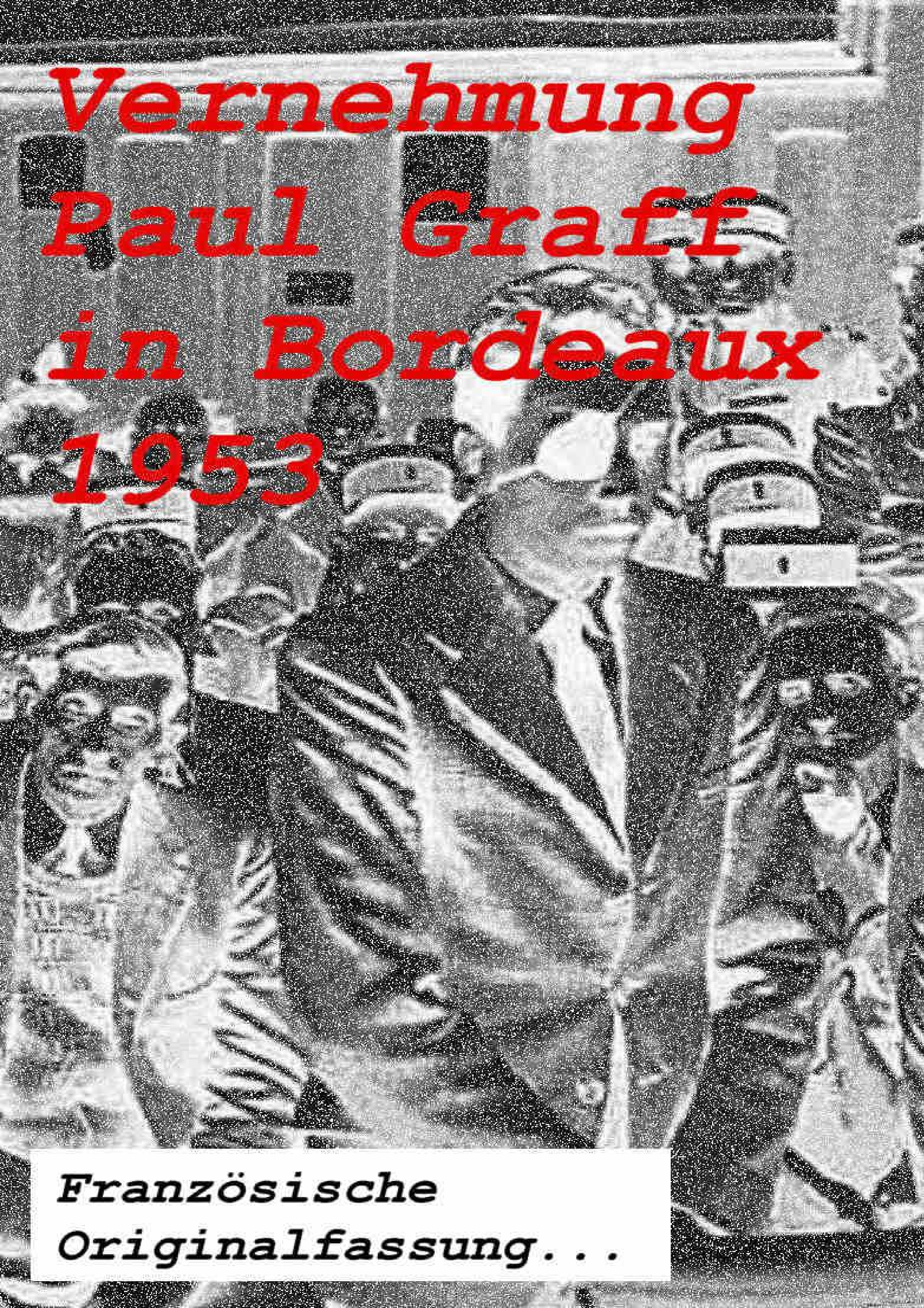

Vernehmung
Paul Graff
in Bordeaux
1953
Französische
Originalfassung...

Bordeaux 17. Januar 1953
Protokoll der Vernehmung von Paul GRAFF
(Inklusive der einleitenden Passagen, die nicht zur eigentlichen Vernehmung gehören. Diese werden in der in diesen Ordner vorliegenden deutschen Übersetzung nicht berücksichtigt.)

TRIBUNAL MILITAIRE PERMANENT DE BORDEAUX.-

- Audience du Samedi, 17 Janvier 1953. -

(L'audience est reprise à 14 heures 15.

ooo

M. LE PRESIDENT. - Nous allons continuer à examiner l'action des hommes de la première section. Mais, avant de continuer, je voudrais tout de même dire tout de même que ce n'est pas de mon fait si je suis obligé de pousser les interrogatoires et d'être un peu long, afin d'établir toute la vérité sur cette affaire. Car je sais qu'à ce point-de vue-là, je suis critiqué. Si j'y fais allusion, ce n'est pas que je craigne les critiques, car, dans mon esprit, les critiques, même celles de la justice sont le fait d'un état démocratique, et je suis trop attaché à la liberté et aux institutions démocratiques pour m'en plaindre. Mais je ne voudrais pas laisser s'accréditer certains faux-bruits.

Il y a quelques jours, la semaine dernière, on avait lancé le faux-bruit du renvoi de l'affaire. C'était peine perdue, et aujourd'hui, on lance le faux-bruit de la prolongation inutile des débats à la demande du Gouvernement.

Je vous avoue que je hausserais les épaules purement et simplement si ces faux-bruits n'avaient peut-être pas pour effet (s'ils n'ont pas pour but), de semer encore un peu plus de trouble dans l'esprit de ceux que terrasse le chagrin - et je pense aux familles d'Oradour -, ou encore dans l'esprit de ceux que tenaille l'amertume - et je pense à nos départements du Haut - Rhin et du Bas-Rhin. J'espère que cette mise au point suffira à dissiper tout malentendu et à faire comprendre à ceux qui pourraient être intéressés à troubler le cours normal des débats, qu'ils perdent leur temps, car, tant que j'occuperai ce siège, il n'y aura pas de "scandale judiciaire d'Oradour".. Qu'on le comprenne.

ooo

Avant de commencer l'interrogatoire de Graff, j'aurais voulu demander une

- 2 -

petite précision à Frenzel. Voulez-vous lui dire que hier nous en sommes restés aux déclarations de Pfeufer qui a indiqué qu'il avait vu des hommes qui tiraient dans la nuque.

PFEUFER. - Je suis allé trop loin, Monsieur le Président. Je n'ai pas vu qu'on leur ait tiré des coups de feu dans la nuque, mais j'ai vu qu'ils sont entrés dans la grange armés d'un pistolet et qu'ils se sont mis à s'occuper de ces hommes abattus.

M. LE PRESIDENT. - Cette précision est intéressante, je ne vais pas plus loin. Asseyez-vous.

INTERROGATOIRE DE GRAFF.-

Nous allons analyser l'interrogatoire de Graff.

Me LAFEUILLEE-VIEILLARD. - Voulez-vous me permettre une très courte observation avant l'interrogatoire de Graff ?

Monsieur le Président, la Défense et tout le monde ici sait que vous êtes l'homme le mieux documenté sur ce dossier; je dirai même que nous ne nierons pas que, non seulement vous connaissez le dossier, mais encore ce qui est autour et à l'entour.

J'en arrive au fait. Tout a commencé le 12 Janvier dernier avec l'arrivée de nos 12 compatriotes d'Alsace. Il s'est produit alors une scène, Monsieur le Président, qui me rappelle un petit peu ce que raconte l'Evangile en parlant du publicain et du pharisien. Nos deuze compatriotes d'Alsace se sont trouvés heureux d'être ce qu'ils étaient et de n'être pas comme celui qui avait subi déjà près de huit ans de détention..

M. LE PRESIDENT. - C'est bien le scandale de ce procès qu'il y ait des gens en prison depuis sept ans.

Me LAFEUILLEE-VIEILLARD. - Cette idée a progressé et moi qui était dans mon cabinet de Paris, je dois dire que je souffrais de voir, jour après jour, cette idée faire son chemin, et tout se concrétisait, en somme dans quatre lignes publiées dans un journal que j'aime bien, dont je fais ma lecture quotidienne, et sous la signature d'un homme pour lequel j'ai, je dois le dire, du respect et de l'admiration, et qui, néanmoins, s'exprimait de la manière

suivante : "On fera sans doute un exemple en la personne d'un tel (que je ne nomme pas), et de l'accusé Graff aussi, qui fut déjà condamné à mort en Cour de Justice et qui vit sa condamnation cassée par la juridiction suprême."

Monsieur le Président, l'heure de la vérité est arrivée, et je vous prie très respectueusement - et je sais que vous me suivrez -, de faire, avant même d'entrer dans le fond du débat, toute la lumière sur l'affaire Graff. Je voudrais qu'il soit ici publiquement déclaré que Graff...

M. LE PRESIDENT. - Je m'excuse de vous interrompre, mais votre secrétaire pourra dire que j'ai énuméré toutes les décisions judiciaires (et elles sont nombreuses) dont on a gratifié le cas Graff.

Me BURGUBURU. - Hélas.. on ne semble pas avoir compris, et par conséquent, je voudrais qu'il soit su et connu que Graff est comme les douze autres, et M. le Bâtonnier Stehberger ne me démentira pas, pour dire que Graff est un engagé de force, que son rôle n'a pas été différent, dans cette abominable affaire, de celui qu'un destin cruel a imposé à ces malheureux et que sa participation est due à un hasard de procédure et à lui seul.

C'est dans ces conditions que je vous serais reconnaissant (car vous aimez la vérité et la justice, nous le savons), je voudrais qu'avant même qu'il soit fait état du fond même de cette affaire apparaisse le cas Graff dans sa véritable lumière.

Je puis vous assurer que Graff est aux ordres de votre Tribunal et que sa franchise et sa loyauté lui attireront, je le pense, la sympathie de votre juridiction.

M. LE PRESIDENT. - Ce dossier est tellement complexe, pour ne pas dire plus - je ne veux pas être désagréable à certains dans cette audience -... Je tiens à la disposition de la Défense - je ne puis faire plus -, mes notes d'audience; elles sont très complètes; elles sont le fruit d'un travail assez long et fastidieux, car il m'a fallu consulter même les dossiers de pièces de forme pour les établir, certains documents étant classés dans les dossiers de pièces de forme, s'agissant de documents essentiels, ce que je vois pour la première fois. Mes notes d'audience sont à votre disposition. J'en ai

un exemplaire continuellement sous les yeux, mais il en existe un second que possède le Greffe. Je demande à M. le Greffier de bien vouloir vous le remettre, vous pourrez suivre utilement les débats en le consultant. Voulez-vous faire passer mon dépliant et mes notes personnelles ? Je ne puis faire plus pour la Défense.

Me BURGUBURU. - . - Je vous en remercie infiniment.

ooo

M. LE PRESIDENT. - Eh bien, Graff, vous connaissez les faits qui vous sont reprochés. Avant que nous les examinions en détail, avez-vous à faire une déclaration d'ensemble sur les faits qui vous sont reprochés ?

GRAFF. - Non.

M. LE PRESIDENT. - Alors, nous allons examiner ensemble quel a été le cours de votre existence.

Vous êtes né le 31 Juillet 1926 à Strasbourg. Votre mère Anna Graff, s'est mariée avec un secrétaire de police. Elle demeure 8 rue du maréchal Foch à Strasbourg.

Dans votre jeunesse, vous avez toujours vécu à Alberchei (Bas-Rhin) et ce sont vos grand'parents maternels qui vous ont élevé. Ils sont d'origine alsacienne ?

GRAFF. - Oui, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Vous avez reçu une instruction primaire et avez obtenu votre certificat d'études à 13 ans. Vous avez d'ailleurs fréquenté l'école communale d'Ebercheim jusqu'à l'âge de 14 ans. Vous avez travaillé par la suite avec votre grand'père, vous vous êtes adonné aux travaux des champs. Puis, vous avez été placé comme apprenti serrurier aux usines ... près de Strasbourg jusqu'en Octobre 1943.

Vous avez d'ailleurs prétendu qu'au cours des hostilités de 1939-40, vous n'aviez jamais été évacué à l'intérieur de la France. Et cependant, la question s'est posée de savoir si vous n'étiez pas venu à Oradour-sur-Glane en qualité de réfugié : effectivement, des réfugiés des départements du Bas-

Rhin et du Haut-Rhin avaient été hébergés à Oradour-sur-Glane en 1939 et en 19[4

Vous maintenez que vous n'avez jamais été à Oradour avant la tragique journée du 10 Juin 1944. Et cependant, Mme Mentalier, receveuse des postes à Oradour, en 1939, 40, s'est rappelé qu'il y avait une fammille de réfugiés s'appelant Graff, qui résidait dans le village. Il y a également une demoiselle Bourset qui s'est souvenue d'une famille Graff. Une dame Gaucher qui serait venue occuper le village en 1940 dit ne vous avoir pas rencontré.

M. Vigneau, cultivateur près d'Oradour, qui était facteur en 1939, a précisé (et nous constatons combien l'instruction a recueilli avec précaution sur ce point toutes sortes d'éléments d'une manière minutieuse), M. Vigneau, facteur, donc, en 1939, a précisé qu'en Mars 1944, le coiffeur Valentin, qui devait être massacré le 10 Juin, lui avait parlé d'un certain Graff engagé dans les waffen S.S. qui était venu passer une permission à Oradour.

Pour que mon interrogatoire soit très complet, je suis obligé de dire que M. Dennari, qui connaissait les réfugiés qui étaient à la Lande, a cru vous reconnaître sur une photo. La demoiselle Bourset et Mme Roufanche, qui est une rescapée du massacre, affirment que c'est bien vous qui étiez réfugié à Oradour sous le nom de Graüs Jules. D'ailleurs, il s'agit de témoins cité s à l'audience, et nous pourrons éventuellement leur demander quelques précisions si cela parait utile, mais il parait que cela n'a qu'une importance accessoire sur le fond même du débat.

Me BURGUBURU. - Ce n'est pas accessoire du tout, car si je comprends bien, il s'agit là de l'identité même de mon client : il s'agit de savoir si vous jugez Graff ou Jules Graüss. Si le Tribunal est fixé, très bien; mais, s'il ne l'était pas, je pense qu'il serait utile de ne pas citer seulement ceux qui ont connu Jules Graff ou Graüss, mais aussi les autorités municipales de la commune.

M. LE PRESIDENT. - Je vais dissiper immédiatement ce malentendu en affichant une enquête effectuée par la police judiciaire de Strasbourg qui a établi que vous étiez parfaitement connu dans la petite commune d'Eberchein où vous

avez été élevé et qu'à Shiltighen on ignorait tout de Graüss Jules. Voilà le document.

Me BURGUBURU. - Si bien que le Tribunal n'a aucun doute sur l'identité de mon client ? Sans quoi, je serais obligé de prendre toutes précautions pour qu'il n'y ait pas erreur et éviter une catastrophe.

M. LE PRESIDENT. - En tous cas, en 1943, vous vous trouviez, comme je le disais tout à l'heure, dans une usine de Grafental. Mais à ce moment-là, sont intervenus des évènements qui auraient pu être lourds de conséquence pour votre avenir :

Vous aviez 13 ans, en 1939, 14 en 1940 et, en 1943, lorsque vous atteigniez 17 ans, les autorités allemandes ont déjà imposé aux jeunes Français du département du Haut-Rhin et du département du Bas-Rhin, le service du travail obligatoire. Surtout le 25 Août 1942 (et je soulignе la date parce que j'ai l'impression qu'on n'a pas fait suffisamment attention à cette date du 25 Août qui me semble avoir été choisie par une attention délicate.., bien hitlérienne, car le 25 Août est le jour même de la fête très française de la Saint-Louis); le 25 Août 1942, le goleiter Svank, chef de l'administration civile allemande en Alsace, avait introduit dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, le service militaire obligatoire dans l'armée allemande.

Les jeunes gens des classes 1940, 41, 42 et 43 et 44, sont les premiers touchés par ces mesures. Les classes 1945, et suivantes ne furent plus l'objet d'arrêtés spéciaux les astreignant au service militaire : elles furent incorporées d'office dans la wehrmacht ou les waffen S.S., à l'issue du service obligatoire dans le Reich et dans les mêmes conditions que les jeunes Allemands Seule, la libération de l'Alsace empêcha l'incorporation dans l'armée allemande de la classe 45 dont une fraction cependant fut encore appelée au service du travail.

Vous avez été affecté en premier lieu au Reichbaisteins, service que vous avez accompli à Mayence, du 4 Octobre 43 au 1.er Janvier 44. Quelques jours

après le 15 Août, vous avez passé, à Célesta, un conseil de révision avec vos camarades de la classe 45. A ce moment-là, la coloration de vos yeux, de vos cheveux vous aurait joué le mauvais tour d'être considéré comme pur aryen pour être incorporé dans les waffen S.S.

Vous avez été incorporé à la 3.me Compagnie du 1.er Bataillon du régiment der Führer, division das Reich. Vous avez été envoyé à l'instruction au camp de Soûges et, de là, votre lieu de staionnement a été Valence d'Agen. C'est bien cela ? Vous êtes donc, en Mai 1944, cantonné avec votre unité au château de la ... commune du Palais, (Tarn-et-Garonne)

Justement, vous n'avez peut-être pas apprécié toute la portée du drame dans lequel vous vous trouviez engagé, mais le sieur Galbet, qui vous a connu, déclare que votre famille comme vous, avait toujours manifesté des sentiments patriotiques. Le maire d'Eberchei ajoute (et cela me paraît extrêmement important pour certains de vos co-accusés, je le souligne loyalement), que votre incorporation dans les waffen SS fut pour vous une obsession, un véritable cauchemar, et il précise que vous ne vous étiez jamais enrôlé dans les Jeunesses Hitlériennes. Par conséquent, j'ai le devoir de poser la question de savoir si ceux qui prétendent avoir été enrôlés de force dans les Jeunesses Hitlériennes sont bien sincères, puisque le maire d'Eberchein met à la louange de Graff qu'il n'a jamais voulu y aller.

LA DEFENSE. - En ce qui concerne l'enrôlement de force dans les Jeunesses Hitlériennes, la Défense va vous soumettre (je tiens à le souligner dès à présent), des documents desquels il ressort que le fait pour un Alsacien d'adhérer aux Jeunesses Hitlériennes ne signifie absolument rien; qu'ils étaient forcés d'y adhérer, je le prouverai par des documents et par des témoins.

M. LE PRESIDENT. - Je suis obligé de faire état des déclarations, non seulement du maire d'Eberchein, mais du curé de cette localité qui confirme les déclarations du maire; et votre ancien instituteur a déposé dans le même sens; il précise que lorsque vous étiez à l'instruction au camp de Souges, vous lui avez écrit pour lui signaler votre amertume. En tous cas, vous avez eu un sursaut qui vous honore, en Mai 1944, alors que vous étiez cantonné au

château, vous êtes allé trouver un cafetier des Palais : M. Vignaud. Le café de M. Vignaud servait de boîte aux lettres et de refuge pour les maquisards du voisinage, et le cafetier Vignaud, qui croit avoir été dénoncé par deux filles du village (il est bien entendu que dans ces sortes d'affaires nous retrouvons toujours le même mélange de boue, de sang, les mêmes indicateurs, les mêmes filles indicatrices, les mêmes tortionnaires : ce sont toujours les mêmes personnages que nous voyons en scène); le cafetier Vignaud, qui croit avoir été désigné par deux filles de son village, a déposé en votre faveur, car, prévenu par vous, il a pu prendre des précautions et éviter d'être arrêté.

Alors, qu'avez-vous à dire sur ce point ? Avez-vous à ajouter quelques précisions ?

GRAFF. - Non, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Toujours est-il que, le 7 Juin 1944, vous avez quitté la région d'Agen avec votre compagnie pour gagner le front de Normandie. Est-ce que vous pouvez nous donner quelques indications sur les expéditions qu'avait organisées votre bataillon avant ce départ; pouvez-vous donner notamment des détails sur la fameuse expédition de Freycinet-le-Gélat où trois malheureuses femmes, dont une de 72 ans ont été pendues sur l'ordre du commandant Dikmann ?

GRAFF. - Je me rappelle que nous sommes passés dans ce village avec le bataillon, que nous nous sommes arrêtés à la sortie du village.

M. LE PRESIDENT. - Que s'est-il passé ?

GRAFF. - Le bataillon a fait halte. Tout le monde est descendu de voiture des groupes sont allés dans le village, d'autres sont restés.

M. LE PRESIDENT. - Savez-vous ce qui s'est passé ?

GRAFF. - Il y a eu une dizaine d'otages qu'ils ont fusillés, pris au hasard, et trois femmes ont été pendues.

M. LE PRESIDENT. - Savez-vous si, parmi vos co-accusés, quelqu'un a participé aux pendaisons ?

GRAFF. - Ce devait être une autre compagnie du bataillon qui a fait cela.

M. LE PRESIDENT. - Ce n'est pas ce que nous avons dans le dossier. Il y a quelqu'un qui était présent aux pendaisons des femmes, nous le verrons tout à l'heure.

A quelle section apparteniez-vous, à quel groupe ?

GRAFF. - J'appartenais à la première section, troisième groupe.

M. LE PRESIDENT. - Par conséquent, vous étiez sous les ordres du sous-lieutenant Barth..

- C'est cela.

M. LE PRESIDENT. - Nous sommes bien d'accord. Seulement, pour l'opération du 10 Juin dont nous allons parler, je crois que nous pouvons vous rattacher au groupe Baier, car il semble bien qu'à un moment donné, tout au moins, vous ayez suivi Baier.

Pour en terminer avec votre curriculum vitae, vous avez donc gagné Nieul par Oradour-sur-Glane, puis Limoges et, de là, la Normandie. Et vous y arrivez au moment même où les Alliés viennent de s'emparer d'Isigny et de Carentan. Votre unité va être engagée dans la région comprise entre Bayeux et Caen. Au moment où le combat fait rage, vous allez y laisser les 80% de vos effectifs et vous êtes blessé vous-même le 28 Juin.

Vous êtes évacué sur l'hôpital de Besançon, et vous êtes transféré ensuite à Dijon. Quelle sorte de blessure aviez-vous ?

GRAFF. - C'est un éclat d'obus qui m'a touché.

M. LE PRESIDENT. - Il a fallu pratiquer une opération ?

GRAFF. - Ablation de l'oeil.

M. LE PRESIDENT. - Pouvez-vous nous dire si vous avez su à cette époque que Dikman avait été tué ? Avez-vous su quelques éléments ?

GRAFF. - Oui, quelque temps après ma blessure, on est venu au poste de pansement et on a dit que Dikman était tué.

M. LE PRESIDENT. - Et Kahn, qu'était-il devenu ?

GRAFF. - Je ne sais pas.

M. LE PRESIDENT. - Vous ne saviez pas qu'il avait perdu un bras ?

GRAFF. - Je l'ai appris plus tard.

M. LE PRESIDENT. - Vous avez alors été envoyé à l'hôpital de Bâle où vous avez été fait prisonnier, le 30 Mars 1945 par les troupes américaines. Vous avez été interné au camp de Mailly et libéré le 17 Mai 1947 à Troyes.

Après votre libération, vous avez été engagé par l'Administration des P.T.T. en qualité de facteur auxiliaire.

Nous allons maintenant reprendre en détail les faits qui vous sont reprochés, les faits du 10 Juin 1944.

Je dis tout de suite que vous avez varié dans vos déclarations, et je suis obligé de prendre une déclaration type sur laquelle nous ferons les variations qui ont pu survenir. Je prendrai la déclaration que vous avez faite en premier lieu, parce que je crois qu'il faut toujours en revenir aux déclarations qui sont faites au début de la procédure : c'est là que les souvenirs sont les plus frais, du moins semble-t-il.. Nous allons prendre vos déclarations du 8 Septembre 1945 donc, remontant à un peu plus d'un an après les faits, da-

vant le commissaire Arnay.

Vous avez dit à M. Arnay que vous étiez arrivé le 9 Juin avec tout votre bataillon à Saint-Junien. Dans cette localité, que vous a-t-on dit, qu'avez-vous fait ?

GRAFF. - On nous a fait prendre la garde la nuit en disant qu'il y avait des maquisards dans la région.

M. LE PRESIDENT. - Et qu'avez-vous fait ? Vous avez patrouillé ?

GRAFF. - Patrouillé toute la nuit.

M. LE PRESIDENT. - Et le lendemain, que s'est-il passé ?

GRAFF. - Le lendemain matin, on nous a fait monter sur des camions avec destination inconnue, cela vers midi.

M. LE PRESIDENT. - On ne vous a rien dit avant le départ de la cohorte ?

GRAFF. - Non, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Cela me semble bien extraordinaire. Est-ce que les sous-officiers n'ont reçu aucune consigne, aucun ordre ?

GRAFF. - Je ne sais pas, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Est-ce que le sous-lieutenant Barth ne vous a rien dit en longeant le convoi ?

GRAFF. - Monsieur le Président, je l'ai appris plus tard

M. LE PRESIDENT. - Il faut nous le dire ..

GRAFF. - Barth aurait dit : "Aujourd'hui, vous verrez couler du sang.

M. LE PRESIDENT. - Par conséquent, en longeant le convoi - et cela est extrêmement important pour démontrer la préméditation de vos chefs -, le sous-lieutenant Barth, avant d'arriver même en vue d'Oradour, a longé la colonne et a dit à ses hommes : "Vous allez voir couler du sang.." ce qui établit par conséquent, la préméditation de Kahn et de Barth. Est-ce qu'on vous a dit autre chose ?

GRAFF. - Non, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Quelle était la raison du départ de la colonne ? Non ? Qui y avait-il dans la cohorte.. la troisième compagnie ? Est-ce que cette troisième compagnie était au complet ? Est-ce qu'il n'y avait pas également des éléments de l'état-major du bataillon ?

GRAFF. - Si...

M. LE PRESIDENT. - Avec Dikmann qui vous accompagnait en personne ?

GRAFF. - Oui.

M. LE PRESIDENT. - Ce qui est assez notable d'ailleurs, parce que Dikman aurait pu se borner à donner un ordre à Kahn et à le faire exécuter par Kahn

et sa compagnie. Nous avons là la preuve de la volonté arrêtée de Dickmann de surveiller lui-même l'opération et de la diriger lui-même, parçe qu'il n'est pas courant qu'un chef de bataillon accompagne lui-même une seule compagnie.

Quels étaient les éléments de l'état-major du bataillon qui vous accompagnait ?

GRAFF. - Il y avait une voiture blindée et quelques officiers.

M. LE PRESIDENT. - Des officiers et des hommes de troupe ?

GRAFF. - Je ne me rappelle plus, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Où était Dickmann ?

GRAFF. - Dikcmann était en tête du convoi.

M. LE PRESIDENT. - Dans une voiture blindée à chenilles ?

GRAFF. - Oui.

M. LE PRESIDENT. - Et est-ce que Kahn n'était pas à côté de Dickmann ?

GRAFF. - Je ne crois pas, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - C'est ce que vous aviez dit au début, que Dickmann était à côté du capitaine Kahn.

GRAFF. - J'ai cru qu'il avait suivi avec une voiture blindée.

M. LE PRESIDENT. - Et vous, où étiez-vous ?

GRAFF. - Dans la troisième voiture.

M. LE PRESIDENT. - Si j'ai bien compris les explications qui ont été antérieurement données par vos co-accusés, il semble bien que ce soit la première section qui était en tête du convoi. Alors, il y avait Dickmann et, derrière lui, des voitures avec des hommes de la 3.me; et, comme vous étiez dans la troisième voiture du convoi comme appartenant à la première section, vous arrivez en vue d 'Oradour. Vous avez dit que le convoi s'est arrêté en vue d'Oradour, en vue des premières maisons.

Alors, voici une photographie générale d'Oradour. Est-çe à la distance où a été prise cette photo que le convoi s'est arrêté ?

GRAFF. - A peu près ici, ~~oIIo~~ il s'est arrêté.

M. LE PRESIDENT. - Voulez-vous montrer sur le plan ? Ce doit être à peu près là que vous vous êtes arrêté, un peu avant la Plau. Est-ce que vous êtes descendus de voiture ?

GRAFF. - La moitié du convoi est descendue de voiture.

M. LE PRESIDENT. - Et quelle est la partie du convoi qui est descendue ?

GRAFF. - La dernière partie.

M. LE PRESIDENT. - Par conséquent, si je comprens bien - et nous avons des recoupements faits avec des déclarations de témoins qui concordent d'ailleurs -, si je comprends bien, c'est la 3.me section, la section de mitrailleuses lourdes qui a mis pied à terre à cet endroit.

GRAFF. - C'est cela.

M. LE PRESIDENT. - Voulez-vous fixer, Monsieur le Secrétaire d'état-major, des papillons bleus, roses, enfin de couleurs différe tes. Nous savons que la 3.me section a mis pied à terre là. Les deux autres sections ont continué. Qu'est-ce qui se passe alors ?

GRAFF. - Les autres sections ont traversé le village.

M. LE PRESIDENT. - Oui.., et est-ce que personne n'est descen du à l'intérieur du village ?

GRAFF. - Je ne sais pas, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Parce qu'en 45 vous avez précisé que Dick-mann et le capitaine Kahn étaient descendus au centre d'Oradour.

GRAFF. - C'est exact.

M. LE PRESIDENT. - D'ailleurs, au point de vue militaire, c'e est extrêmement vraisemblable : on met une section de couverture, la section de mitrailleuses lourdes ici, à la Plau, le convoi cont: nue, les chefs d'unité descendent au centre et les deux autres sec-tions continuent.. C'est tout à fait vraisemblable. Alors, le groupement dont vous faites partie, continue jusqu'où ?

GRAFF. - Jusqu'à la sortie du village..

M. LE PRESIDENT. - Est ou Nord ? Voulez-vous préciser sur la carte ? Est-ce que vos véhicules ont fait ceci vers l'Ouest, ou est-ce qu'ils ont fait ceci vers le Nord ?

GRAFF. - Ils ont fait ceci vers l'Ouest..

M. LE PRESIDENT. - Bien.. alors, vous êtes arrivés à la sor tie Ouest d'Oradour ?

GRAFF. - On nous a fait descendre de voiture ?

M. LE PRESIDENT. - Qui vous a fait descendre? Barth ?

GRAFF. - Oui, il nous a fait mettre dans un champ en nous disant d'attendre.

M. LE PRESIDENT. - Vous a-t-il fait tous mettre dans ce champ ou seulement le groupe auquel vous apparteniez ?

GRAFF. Je crois que c'est toutela section qui a été échelonnée dans le champ.

M. LE PRESIDENT. - Où était ce champ ? Voulez-vous approcher de la carte ?

GRAFF. - Là, à l'entrée du chemin..

M. LE PRESIDENT. - Par conséquent, ce serait vers le Sud ou vers le Nord qu'on vous aurait fait arrêter ?

GRAFF. - Vers le Sud ?/

M. LE PRESIDENT. - Alors, quand vous avez été dans le champ, que s'est-il passé ?

GRAFF. - On a atendu à peu près trois quarts d'heure. Appelés par des estafettes, on a divisé le groupe en groupes plus petits..

M. LE PRESIDENT. - Combien étiez-vous par petits groupes ?

GRAFF. - Deux ou trois par groupes ..

M. LE PRESIDENT. - De patrouilleurs ? Voulez-vous préciser ?

GRAFF. - De patrouilleurs autour du village..

M. LE PRESIDENT. - Quelles sont les consignes précises qu'a reçues le groupe de trois auquel vous apparteniez ?

GRAFF. - On nous a donné l'ordre d'empêcher de quitter le village ou d'y entrer, et de tirer dessus..

M. LE PRESIDENT. - J'attire l'attention de tous les accusés sur l'importance de ce que vient de direGraff. Partout hier, à l'audience, on nous a affirmé, malgré des interventions successives (et j'ai prévenu loyalement les accusés de l'importance de la question que je posais), on nous a affirmé que les sentinelles n'avaient pas ordre de faire usage de leurs armes sans sommation; on nous a affirmé qu'elles avaient simplement l'ordre d'arrêter les gens qui passaient, alors que Graff nous dit maintenant que ces santinelles avaient l'ordre de Barth, d'abattre toute personne qui se présentait.. C'est très différent.

Quelles sont les autres consignes que vous ayez reçues ?

GRAFF. - C'est tout..

M. LE PRESIDENT. - On ne vous a pas dit que les habitants devaient rejoindre le centre d'Oradour vers une place ?

GRAFF. - Non..

M. LE PRESIDENT. - Et pourtant, c'est ce qui a été indiqué.

~~Ceci a été~~

GRAFF. - Ceci a été dit aux autres groupes qui restaient..

M. LE PRESIDENT. - Alors, si je comprends bien, indépendam-

ment de la 3.me section qui, momentanément au moins, a reçu sa mission de protection (nous le verrons avec les membres de la 3.Me Section quand nous les interrogerons); il y a une 1.ère Section qui a été envoyée à Nieul qui a, au moins momentanément une mission de couverture avec des sentinelles fixes, et il semble que vous ayez fait partie d'une série de petits groupes de trois hommes qu'on envoyait se déplaçant entre les sentinellesopr assurer l'efficacité du dispositif d'encerclement. J'ai cette impression.. est-elle conforme à la vérité ?

GRAFF. - Je ne sais pas..

M. LE PRESIDENT. - Mais y avait-il des sentinelles fixes ?

GRAFF. - Oui.

M. LE PRESIDENT. - Et, au contraire, vos petits groupes de trois devaient se déplacer ?

GRAFF. - Ils devaient patrouiller.

M. LE PRESIDENT. - Par conséquent, je crois wue je ne m'avance pas beaucoup en disant qu'il est vraisemblable que dans l'esprit de vos chefs vos petits groupes qui se déplaçaient devaient patrouiller entre les sentinelles. J'ai cette impression.

Alors, votre petit groupe de patrouilleurs va être envoyé vers le Nord ? Où allez-vous aller ? Qu'il s'aide de la photo et nous dise où il est allé. Vous êtes allé vers le Nord ? ... Alors où est-il allé ? Je crois qu'il y a un monument, ou, plus exactement un emplacement qui doit le guider..

Par conséquent, vous êtes allé dans un petit chemin qu'on aperçoit d'ailleurs sur la photo, qui est entre le mur du cimetière et les dernières maisons du village.. Que s'est-il passé quand vous avez été dans ce petit chemin ?

GRAFF. - Quand nous avons dépassé le cimetière, nous sommes arrivés dans un pré ?

M. LE PRESIDENT. - Qu'avez-vous fait ?

GRAFF. - Là, un camarade qui était avec moi a aperçu trois personnes qui étaient couchées dans un pré.

M. LE PRESIDENT. - Pour situer la situation dans le temps, aviez-vous entendu auparavant des salves ou des crépitements de mitrailleuses ou uniquement des coups de fusil isolés ?

GRAFF. - Nous avons entendu des salves de mitrailleuse.

M. LE PRESIDENT. - N'y avait-il pas eu auparavant des coups de feu isolés ?

GRAFF. - Je ne me rappelle pas ..

M. LE PRESIDENT. - Quels étaient les deux hommes qui étaient avec vous ?

GRAFF. - Il y avait un Russe et un Allemand.

M. LE PRESIDENT. - Voulez-vous vous rappeler et préciser, parce que cela préoccupe beaucoup le tribunal et les juges qui m'en tourent; voulez-vous préciser le plus possible les consignes que vous aviez ? Parce qu'il y a une contradiction entre les consignes qu'on nous a indiquées hier et celles qu'on vous avait données quant à l'ouverture du feu sur les passants.

GRAFF. - Barth avait donné pour consigne d'empêcher les gens d'entrer ou de sortir et de tirer dessus.

M. LE PRESIDENT. - Vous étiez trois; vous constituiez donc une patrouille normale. D'après le règlement il devrait y avoir un chef de patrouille.. Qui était ce chef ?

GRAF . - C'était le Russe.

M. LE PRESIDENT. - Alors, que s'est-il passé dans le pré ?

GRAFF. - Le Russe a aperçu trois personnes..

M. LE PRESIDENT. - Quelles étaient ces trois personnes ?

GRAFF. - Un homme et deux femmes.

M. LE PRESIDENT. - Est-ce que les femmes avaient le même âge ? Comment étaient-elles ? Je crois que vous avez précisé : une jeune fille d'environ 16 ans et une femme d'âge mûr.. C'est bien cela ?

GRAFF. - Et un homme..

M. LE PRESIDENT. - Quelle était la position de ces trois personnes..

GRAFF. - Couchées à plat ventre..

M. LE PRESIDENT. - Derrière une haie ?

GRAFF. - A quelques mètres d'une haie ..

M. LE PRESIDENT. - Que s'est-il passé à ce moment ?

GRAFF. - Au moment où nous essayions d'avancer, le Russe et l'Allemand ont fait feu..

A un moment donné une des femmes s'est levée en criant..

M. LE PRESIDENT. - Elle a été blessée ? Vous avez précisé en 1945 que cette malheureuse femme avait été blessée à la poitrine..

GRAFF. - J'ai été tellement surpris que cette femme se levait que j'ai tiré..

LA DEFENSE. - - Non, M. l'Interprête j'ai compris "achevée"

M. LE PRESIDENT. - Je suis toujours très loyal. Il nous dit qu'il a tiré sur la femme; j'en tire cette conclusion qu'il l'a

achevée, mais le mot employé est "j'ai tiré".

Que s'est -il passé par la suite ?

GRAFF. - Sur ces entrefaites, le lieutenant Barth est arrivé; il a donné l'ordre de jeter la femme par-dessus la haie pour la conduire dans un brasier à proximité.

M. LE PRESIDENT. - Oui, il y avait une ferme qui brûlait. Voulez-vous mettre un petit tampon de même couleur.. Mettez un petit tampon vert au-dessus de l'"O" d'Oradour et un petit tampon vert au-dessus de l'"A" de La Parade, pour qu'on voie nettement le périmètre dans laquel a opéré la première section au Nord.

Alors, le lieutenant Barth vous a dit de passer les femmes par-dessus la haie..

GRAFF. - Les deux, l'Allemand et la Russe, se sont emparés des morts et les ont jetés par-dessus la haie.

M. LE PRESIDENT. - Il y avait une brouette qui se trouvait là ? Vous l'avez dit; vous avez dit que les cadavres avaient été placés sur une brouette par le Russe et l'Allemand pour être jetés dans un brasier du village.

GRAFF. - Je ne sais pas s'ils les ont jetés.

M. LE PRESIDENT. - Je précise que d'après le Commissaire de police Arnay, qui a fait une étude sérieuse durant l'information, cette femme serait une réfugiée lorraine connue sous le nom d'Octavie; et, à Oradour, ce serait la malheureuse Octa vie qui aurait été tuée dans ces circonstances..

Qu'avez-vous fait à ce moment là ?

GRAFF. - Je suis descendu vers le bas..

M. LE PRESIDENT; - Voulez-vous parler un peu plus fort ? L'interprête ne vous entend pas.

GRAFF. - Je suis sorti du pré, je suis descendu vers le bas.

M. LE PRESIDENT. - vous étiez tout seul ?

GRAFF. - Tout seul..

M. LE PRESIDENT . - Et votre chef de patrouille ne vous a rien dit ?

GRAFF. - Il ne m'a pas vu, il est parti..

M. LE PRESIDENT. - C'est bien curieux que votre chef de patrouille ne vous ait pas intimé l'ordre de le rejoindre, et vous ait laissé partir tout seul.. Enfin, vous êtes parti tout seul.. Où avez-vous été ?

GRAFF. - Je suis descendu vers ce chemin.

M. LE PRESIDENT. - Pour la clarté du récit, je précise qu'il s'agit certainement du chemin des Bordes. Et là, sur ce chemin, qui avez-vous rencontré ?

GRAFF. - J'ai rencontré Baier. Il venait du lieu de rassemblement et remontait vers le village..

M. LE PRESIDENT. - Il remontait vers le Nord avec un camion ?

GRAFF. - Avec un groupe, à pieds.

M. LE PRESIDENT. - Alors, il rabattait un groupe à pieds vers le centre du village ?

GRAFF. - Oui.

M. LE PRESIDENT. - Mais est-ce que Baier était tout seul ou avait-il des hommes de son groupe avec lui..

GRAFF. - Il avait quelques hommes avec lui. Je ne sais pas s'ils étaient de son groupe.

M. LE PRESIDENT. Il y a quelque chose qui nous préoccupe; j'en reviens aux consignes que vous aviez reçues, parce que c'est un point qui me paraît très important.

Vous nous avez dit qu'il y avait deux femmes et un homme couchés dans un champ; or, si j'ai bien compris, d'après vos consignes, vous aviez ordre de tirer sur les personnes qui se déplaçaient, sur les passants. Alors, pourquoi tirait-on sur des personnes qui étaient couchées ?

GRAFF. - Je ne sais pas exactement..

M. LE PRESIDENT. - Vous ne savez pas.. Toujours est-il que vous avez rencontré Baier sur ce chemin des Bordes, et que Baier avait à contribuer à la mission de ramassage des habitants et les dirigeait vers le centre du village. Nous savons donc - et c'est très intéressant - que la mission de la 1.ère Section a tendu à s'exercer jusqu'à la route des Bordes, la 1.ère section, de la route nationale jusqu'au chemin des Bordes..

Lorsque vous avez rencontré Baier avec ses hommes, est-ce que lesmaisons étaient déjà en flammes ?

GRAFF. - Ici, non.

M. LE PRESIDENT. - Et où étaient-elles en flammes ?

GRAFF. -Ici..

M. LE PRESIDENT. - Par conséquent, vers le centre du village.

Que vous a dit Baier ?

GRAFF. - Baier a dit que ce n'était pas le moment de rejoindre les camions.

M. LE PRESIDENT. - Qu'a-t-il ajouté ?

GRAFF. - Qu'il fallait avec lui rejoindre le centre du village

M. LE PRESIDENT. - Alors, vous l'avez suivi ?

GRAFF. - Oui.

M. LE PRESIDENT:. - Vous êtes allés où avec Baier ?

GRAFF. - Jusqu'à l'église.

M. LE PRESIDENT. - Est-ce que les maisons flambaient déjà autour de l'église ?

GRAFF. - Oui, quelques maisons.

M. LE PRESIDENT. - Et lorsque vous avez été devant l'église, quels sont les ordres que vous avez reçus ?

GRAFF. - A l'église, il y avait le capitaine Kahn et Dickman.

M. LE PRESIDENT. - Quels sont les ordres qui étaient donnés ?

GRAFF. - De prendre les fagots qui étaient à côté et de les porter à l'église.

M. LE PRESIDENT. - Où étaient ces fagots.?

GRAFF. - Dans le coin, à l'extérieur de l'église.

M. LE PRESIDENT. - N'étaient-ils pas à côté d'une charrette ? Je vous demande s'il ne s'agissait pas des fagots qui étaient sur la charrette de Serge Lévignac qui venait de chercher du bois en forêt avec Gui Léger et ses deux fils. Je me demande si ce n'est pas ces fagots.. J'essaie de faire des recoupements avec les témoignages.. je crois que c'étaient ces fagots.. En tous cas, ils étaient à côté de l'église. Qu'avez-vous fait ?

GRAFF. - Pris les fagots et entré dans l'église.

M. LE PRESIDENT. - Que se passait-il dans l'église ?

GRAFF. - Il y avait un tas de fagots dans un coin, j'ai mis mes fagots dessus.

M. LE PRESIDENT. - Qu'avez-vous vu dans l'église ?

GRAFF. - J'ai vu quelques soldats allemands.

M. LE PRESIDENT. - Soldats ou sous-officiers ?

GRAFF. - Des sous-officiers aussi.

M. LE PRESIDENT. - Mais les sous-officiers, dans une compagnie sont assez connus de tout le monde. Quels étaient les sous-officiers qui étaient là ?

GRAFF. - Genari.

M. LE PRESIDENT. - Que faisait Genari ?

GRAFF. - Il détruisait les confessionnaux.

M. LE PRESIDENT. - Comment les détruisait-il ?

GRAFF. - A coup de pieds..

M. LE PRESIDENT. - Il arrachait les portes et les boiseries ? Ne s'acharnait-il pas sur les statues religieuses ?

GRAFF. - Je ne sais pas.

M. LE PRESIDENT. - Non, vous n'avez rien vu ? Y avait-il d'autres sous-officiers ?

GRAFF. - Je ne me rappelle plus.

M. LE PRESIDENT. - Et le tas de fagots duquel vous vous êtes approché, où se trouvait-il, dans le fond de l'église, devant le Maître-Autel ou sur le côté de l'église ?

GRAFF. - Au fond, sur la gauche.

M. LE PRESIDENT. - C'était par conséquent dans une chapelle, là derrière .. Qu'avez-vous vu au fond, sur la gauche ?

GRAFF. - J'ai vu.., c'était assez haut.. un tas de bancs, de bois, des fagots, des bancs.

M. LE PRESIDENT. - Qu'avez-vous fait ?

GRAFF. - J'ai posé mes fagots là-dessus.

M. LE PRESIDENT. - Vous n'avez pas vu autre chose ? Vous n'avez rien entendu ?

GRAFF. - Des gémissements de femmes.

M. LE PRESIDENT. - Vous avez entendu des gémissements de femmes.. d'où venaient ces gémissements ?

GRAFF - De derrière les fabots et de derrière les bancs.

M. LE PRESIDENT. - Par conséquent, nous pouvons conclure logiquement qu'il y avait encore des femmes vivantes sous ces bancs et ces fagots. Est -ce que vous avez contribué à mettre le feu à ces fagots ?

GRAFF. - Non, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Est-ce que vous pouvez nous donner d'autres précisions sur ce qui s'est passé dans l'église ?

GRAFF. - Non, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Est-ce qu'il y a d'autres soldats qui ont porté des fagots avec vous ?

GRAFF. - Je crois qu'il y avait d'autres soldats.

M. LE PRESIDENT. - Ecoutez.. je vous invite à nous dire la vérité. Je le disais hier, dans cette effroyable affaire, il y a des accusés qui ont été très francs dès le début, qui ont dit tout ce qu'ils avaient vu, tout ce qu'ils avaient fait; il y en a d'autres (je reprends cette expression) qui ont voulu jouer aux "petites brebis innocentes". Alors, il ne faudrait pas que nous jouions ici, non pas la comédie des boucs émissaires et qu'il y en ait qui soient sacrifiés pour sauver les autres; cela je ne l'admettrai pas, je le dis bien nettement. Alors, voulez-vous nous dire s'il y a eu seulement des sous-officiers et quelques soldats qui ont porté des fagots ou si tout le monde ou à peu près to tout le monde a porté des fagots. C'est oui ou non.

GRAFF. - Il y avait un grand nombre.

M. LE PRESIDENT. - Est-ce qu'on a fait descendre toutes les sections vers l'église à ce moment-là, oui ou non ?

GRAFF. - A peu près toutes les sections.

M. LE PRESIDENT. -Est-ce que vous savez qui a fracturé la porte du Tabernacle et a volé des vases sacrés ? Vous ne pouvez donner aucune indication à ce sujet ? Vous ne savez pas ce qu'on a pu faire des saintes hosties qui étaient dans le ciboire ? N'y avait-il pas Pakowsky avec les S.S. ? Que vous a-t-il dit ?

GRAFF. - Il est descendu derrière l'église et m'a dit qu'il venait de tuer une femme et un enfant.

M. LE PRESIDENT. - Où avait-il trouvé cette femme ?

GRAFF. Dans les W-C et les fosses d'aisance du presbytère.

M. LE PRESIDENT. - Est-ce que vous pouvez nous dire comment Pakowski les avait exterminés ?

GRAFF. - A coups de crosse de fusil.

M. LE PRESIDENT. - A titre indicatif, je précise qu'il s'agit vraisemblablement du petit cadavre d'un enfant de 7 mois et demi, et de Mme Yverneau Yvette, épouse Joyeux, qui ont été découverts le Lundi 12 Juin par Mme près de l'église, à proximité des cabinets du presbytère. C'est vraisemblablement là qu'ont été trouvées les deux victimes du S.S. Pakowski.

Avez-vous d'autres précisions à nous donner ? Qu'avez-vous

fait en sortant de l'église ?

GRAFF. - Je suis descendu aved un groupe vers le cours de la Glane.

M. LE PRESIDENT. - Quel groupe ?

GRAFF. - Quelques soldats..

M. LE PRESIDENT. - Vous avez été envoyé sur la pont de la Glane ?

GRAFF. - Je n'y ai pas été envoyé, j'ai descendu comme ça..

M. LE PRESIDENT. - Est-ce que vous n'avez pas assisté, sur le pont de la Glane, à l'effondrement du clocher ?

GRAFF. - C'est cela.

M. LE PRESIDENT. Vous avez vu l'effondrement; et dans quelles circonstances s'est effondré le clocher ?

GRAFF. - Par le feu.

M. LE PRESIDENT. - Est-ce que vous savez comment le sous-officier Gnug a été blessé ?

GRAFF. - Il a raconté qu'il sortait de l'église, qu'il avait été blessé par une pierre de l'église.

M. LE PRESIDENT. - Vous avez d'ailleurs rencontré l'adjudant Gnug à l'hôpital militaire de Dijon. Il avait eu le crâne fendu. N'était-il pas atteint de folie furieuse ?

GRAFF. - Pas de folie furieuse, mais de folie.

M. LE PRESIDENT. - Que s'est-il passé après l'effondrement du clocher et de la toiture ?

GRAFF. - On nous a rassemblés, fait monter da ns les camions. Le rassemblement était dans le chemin des Bordes.

M. LE PRESIDENT. - Et là, vous êtes allés près d'une ferme. Alors, il s'agit certainement de la ferme Massé. Et là, qu'avez-vous vu ?

GRAFF. - Nous sommes allés jusqu'en haut, nous nous sommes arrêtés à la dernière maison du village, sur le bord du chemin.

M. LE PRESIDENT. - Vous a-t-on donné d'autre ravitaillement? Ce n'est pas là que vous avez pris la soupe du soir ? Est-ce que les officiers ne mangeaient pas des poulets dans une ferme ? C'est ce qu'on avait dit. Vous avez vu arriver alors 20 ou 2 civils. On vous a dit que ces civils venaient d'un tramway. Quelle est la scène dont vous avez été témoin ? Est-ce que le sergent Lauhbert ne s'est pas livré à des excentricités ?

GRAFF. - Il voulait les abattre.

M. LE PRESIDENT. - Qui l'a empêché de le faire; ce n'est pas Kahn ?

GRAFF. - Je ne sais pas, Monsieur le Président..

M. LE PRESIDENT. - Après, on a renvoyé les gens.

M. LE PRESIDENT. - Et vous êtes partis pour Nieul. Vous n'êtes jamais revenu à Oradour ?

Est-ce que vous savez si le lendemain, vers six heures du matin une section est revenue à Oradour ? II/

GRAFF. - Il paraît qu'une section est repartie pour Oradour

M. LE PRESIDENT. - Est-ce que Boos n'en faisait pas partie?

GRAFF. - Je ne sais pas.

M. LE PRESIDENT. - Vous aviez pourtant parlé de lui... Que vous avait recommandé de dire le lieutenant Barth avant de quitter Oradour ?

GRAFF. - Il m'a dit de ne pas parler à personne et de dire, que quand on est entré dans le village il y avait des maquisards et que les civils étaient partis.

M. LE PRESIDENT. - C'est ce qu'il vous avait dit de dire, qu'il y avait eu un engagement et que les civils étaient partis dans la forêt ?

Nous allons interpeller vos co-accusés. Voulez-vous demander à ses co-accusés s'ils ont quelque chose à dire ?

Lenz ?

LENZ. - Non..

M. LE PRESIDENT. - Busch ?

BUSCH. - L'accusé Graff parle de Baier à l'église. Je tiens à préciser que je ne m'y trouvais pas.

M. LE PRESIDENT. - Il est bien pressé de nous le dire .

FRENZEL. - J'ai à dire la même chose.

M. LE PRESIDENT. - Oh, oui.. personne n'aime s'être trouvé à l'église..

Da ul ?

DAUL. - Non..

ELSAESSER. - Non..

HOEHLINGER. - Non.

DAHN.. - Non.. Ce n'est que le lendemain que je suis allé à Oradour.

LOHNER. - Non..

OCHS. - Non..

GIEDINGER. - Non..

GRIENENBERGER. - Non.

HOSCH. - Monsieur le Président, je voudrais préciser que le soldat Pakowski n'était pas de mon groupe ..

M. LE PRESIDENT. - Evidemment, c'est une recrue que l'on n'aime pas avoir avec soi..

- Oui, parce que tous mes camarades le savent.

BUSCH. - Je voudrais dire que mon groupe était à Oradour le 12 au matin à 3 heures.

M. LE PRESIDENT. - D'ailleurs, il semble qu'il y ait une petite confusion dans l'esprit de quelques-uns, que l'on ait parlé d'"quipes d'enterrement", le Dimanche matin 11 Juin, alors qu'en réalité, lorsque le Dimanche matin les premiers témoins sont arrivés, les cadavres étaient encore là. Par conséquent, il semble bien que l'équipe d'enterrement que l'on situe le 11, n'est venue à Oradour que le 12, qu'il y ait eu un décalage dans la mémoire.

BOSS. - Je me rappelle qu'il y avait, le 11, une section ou partie de section à Oradour, et aussi du bataillon et qu'ils devaient enterrer les cadavres..

M. LE PRESIDENT. - Oh, je vous regarde, Lenz.., nous ne vous perdons pas des yeux.

BUSCH. - Rien à dire.

SPAETH. - Rien à dire.

FRENZEL. - Je n'ai rien à dire.

BLEESCHKE. - Je voudrais qu'on demande à l'accusé s'il a vu Gnug blessé..

M. LE PRESIDENT. - Il l'a vu, en effet.

~~SP~~ BLEAESCHKE. - M'a-t-il vu à l'église ?

GRAFF. - Je ne me rappelle pas.

BOEHME. - Je n'ai fait que traverser, tard dans la soirée.

DEGENHARDT. - Au moment des faits d'Oradour, je ne faisais pas partie de la 3.me Compagnie.

M. LE PRESIDENT. - Messieurs les Juges, Messieurs les Défenseurs, M. le Commissaire du Gouvernement, agez-vous des questions à poser ?

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. - Vous avez rencontré sur la route des Bordes Baier, et Baier vous a annexé à son groupe. Il vous a fait une réflexion que j'aimerais que vous répétiez

GRAFF. - Il a dit que ce n'était pas le moment de descendre au camion, qu'il fallait entrer au centre.

M. LE COMMISSAIRE. - Vous n'étiez pas de son groupe ? Quel était votre chef de groupe ?

GRAFF. - Tscheigke.

M. LE COMMISSAIRE. - Le groupe Tscheigke a donc également participé au barrage à la partie nord-Ouest du village ..

BURGUBURU. - Monsieur le Président, les aveux très douloureux que vient de vous faire mon client avec une franchise qui apparaît ici évidente...

M. LE PRESIDENT. - Et que retiendra le Tribunal..

Me BURGUBURU. - .. semblent appeler de ma part une mise au point Adoptant finalement une nouvelle version, il a déclaré avoir vu ses deux camarades tirer sur les civils, etc.. Je connais trois dépositions dans cette affaire; dans celle du 8 Septembre, qui a été scrupuleusement répétée, celle qui a été faite devant le juge d'instruction à Limoges et dans laquelle Graff a menti..

Voulez-vous demander, Monsieur le Président, pourquoi Graff a menti à Limoges ?

M. LE PRESIDENT. - Voulez-vous répondre à la question posée par votre défenseur : pourquoi n'avez-vous pas dit la vérité à Limoges ?

GRAFF. - A Limoges, je me trouvais tout seul, abandonné de tout le monde.., j'avais peur.

Me BURGUBURU. - Il en résultait une troisième déposition devant le capitaine Lesueur, déposition ressemblant étrangement à la première. Je preirai donc le Tribunal de retenir que Graff n'est pas de ceux qui ont varié dans leurs dépositions et que celle qu'il répète aujourd'hui, celle qu'il a faite en 1945 me paraît être l'expression de la vérité.

M. LE PRESIDENT. - Croyez que le Tribunal connaît la valeur de la procédure.

Me BURGUBURU. - Autr e question qui est un peu en dehors de s faits mais qui a son importance :

En m'entretenant avec mon client ce matin à la prison, nous avons été appelés à parler de la manière de vivre qui était la sienne dans ce corps de S.S., et je voudrais que vous posiez la question à Graff, de savoir dans quelles conditions, lui, Graff et ses camarades alsaciens pouvaient écrire à leurs familles ..

GRAFF. - Il fallait que les lettres soient remises ertes au chef de groupe qui les lisait et les signait après.

M. LE PRESIDENT. - La confiance régnait.. Est-ce que cette même règle était imposée aux Allemands ? aux waffen S.S. ?

GRAFF. - Non.

BURGUBURU. - Voudriez-vous, Monsieur le Président, étant donnée l'importance de ce propos, qui n'a pas trait au débat mais dont l'importance n'échappera, je crois à aucun membre du Tribunal, demander aux autres accusés s'ils peuvent confirmer ce que vient de dire Graff ?

M. LE PRESIDENT. - Je vais les interpeller les uns après les autres pour leur demander s'ils peuvent confirmer que le courrier des Allemands était libre, mais que le courrier des Français était soumis à un contrôle, à une vérification des sous-officiers ?

- Le courrier des Allemands était aussi placé sous contrôle; les lettres devaient être remises non fermées à leur bureau..

M. LE PRESIDENT. - Ce qui prouve une fois de plus que les régimes totalitaires sont essentiellement policiers.

PFEUFER. - Je confirme la même chose : il fallait moi aussi que je remette mes lettres ouvertes.

FRENZEL. - Je me rappelle également que je ne pouvais pas remettre mes lettres autrement qu'ouvertes.

DAUL. - C'est bien cela..

ELSAESSER. - C'est bien cela.

HOEHLINGER. - J'ai toujours été obligé de remettre les lettres au chef de groupe et non pas au bureau..

DAHN. - Moi aussi, je remettais les lettres ouvertes.

LOHNER. - Egalement..

OCHS. - Moi aussi, mais c'était défendu d'écrire en français.

GIEDENGER. - Rien d'autre à dire..

GRIENENBERGER. - C'est cela..

BOOS. - Je dois dire que ce n'était pas pour les sous-officiers..

M. LE PRESIDENT. - On leur faisait confiance ?

BOOS. - Les premiers mois, à cause de l'espionnage, mais après, on pouvait envoyer les lettres comme on voulait.

BUSCH. - Comme les autres.

SPAETH. - C'est exact.

Mais pourquoi disait-on que c'était uniquement pour les Alsaciens qu'on demandait que les lettres soient remises ouvertes. On disait que les Alsaciens devaient remettre les lettres au bureau, et moi-même, j'ai fait parvenir des lettres à mon père dans un paquet de cigarettes faisant partie d'un colis, des lettres dans lesquelles je disais tout ce qui s'était passé, la position où l'on était. Nos parents ne savaient pas où l'on était. Le paquet devait bien être remis ouvert, mais je l'avais bien collé, fermé avant de le présenter au vaguemestre. Je lui ai dit : "Ce colis, je l'ai fermé, je ne savais pas qu'il fallait le donner ouvert." - "Vous n'avez rien dedans de défendu ?" Il m'a laissé passer le colis fermé. C'est ainsi que mes parents ont su où nous étions.

M. LE PRESIDENT. - C'est peut-être ainsi que la fameuse lettre à l'instituteur est parvenue ?

GRAFF. - Non, je l'ai envoyée par par des civils.

(Les inculpés Prestel, We ber, Nies, Blaeschke, Boehme, Degenhardt confirmentI les déclarations faites relativement à la correspondance).

Me LAFEUILLEE. -VIEILLARD. - Je voudrais qu'on demande à Graff s'il appartenait à la 1.ère Section, si tout l'effectif de la 1.ère Section a effectué ce repli dont il parlait vers le centre du village. Puisqu'il appartenait à la 1.ère Section, peut-il préciser la position de l'adjudant Lenz (~~Bims~~) et son rôle à Oradour, s'il le sait

GRAFF. - J'ai seulement vu Lenz au pont de la Glane quand j'étais en bas..

M. LE PRESIDENT. - C'est-à-dire après avoir porté des fagots dans l'église ?

M. LE PRESIDENT. - Il est rouge, Lenz.., depuis un moment, il n'est pas à l'aise.. je l'observe..

Me DUSSON-MARTZ. - Est-ce que Graff a vu Boehme à Oradour, le 10 Juin ?

Me ESTEVE. - Même question en ce qui concerne Degenhardt.

GRAFF. - Non.
Me LAFEUILLEE-VIEILLARD. - Je n'ai pas entendu la réponse de Graff. Ma question tendait à lui faire préciser la position de Lenz dans la 1.ère Section.

GRAFF. - Lenz ne faisait absolument rien. Il était la risée de tout le monde.

M. LE PRESIDENT. - Pourquoi ?

GRAFF. - Il se pavanait toujours. Il avait perdu son rôle, il n'avait plus d'autorité.

M. LE PRESIDENT. - Et pourquoi ?

GRAFF. - Parce qu'il avait eu des différends avec Kahn.

M. LE PRESIDENT. - Quelle était l'origine de ces différends.

GRAFF. - Je l'ignore.

M. LE PRESIDENT. - Lenz était-il affecté à un groupe spécial de la 1.ère Section ?

GRAFF. - Non, Monsieur l e Président..

M. LE PRESIDENT. - Quand la section faisait un mouvement, quelle place occupait Lenz dans le camion.?

GRAFF. - Quand il y avait une place libre, il la prenait.

M. LE PRESIDENT. - Il est important de voir un adjudant avec les hommes de troupe dans un camion... surtout dans l'armée allemande.

Pas d'autres questions, Messieurs ?

Si vous voulez bien, nous allons suspendre l'audience pendant cinq minutes. J'espère que maintenant, on ne dira plus que les longs interrogatoires sont inutiles.

(L'audience est suspendue à 16 heures 10).

* * * * * * *